

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1250100: exploitations forestières

En vigueur au 01/01/2014 (Dernière actualisation de la page 17/01/2014)

1. REGIME HORAIRE (sur base hebdomadaire): 38h

1.1. ESSENCE: FEUILLUS

1.1.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.1.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESSENCES

Catégorie		
40/89	EUR/m3	3.50
90 et plus	EUR/m3	2.87

1.1.1.2. ESPECE D'ARBRE: PEUPLIERS

Catégorie		
moins de 120	EUR/m3	3.44
120/179	EUR/m3	1.99
180 et plus	EUR/m3	1.64
toutes catégories	EUR/m3	2.03

1.1.2. TRAVAUX: DECOUPE ET MISE EN TAS SANS CHARGEMENT

Produit de bois		
1a.Houppier, baliveaux et taillis	EUR/stère	8.30
1b.Qualité trituration	EUR/stère	8.30
2.Houppier peuplier	EUR/ton	7.91
3.Houppier et baliveaux	EUR/ton	6.35
4.Fendage avec aide mécanisée	EUR/stère	6.35
5.Découpage de grumes de peuplier avec aide mécanisée	EUR/m3	0.71

1.2. ESSENCE: RESINEUX

1.2.1. TRAVAUX: ABATTAGE

1.2.1.1. ESPECE D'ARBRE: TOUTES ESPECES (SAUF PIN SYLVESTRE)

Pour pelage forestièrement : augmentation de 20%.

Catégorie		Distinction	
		Catégories à la finition	Abattage devant ébrancheuse
30 et moins	EUR/m3	22.35	2.53
31/40	EUR/m3	14.35	2.53
41/50	EUR/m3	9.59	1.93

51/60	EUR/m3	7.32	1.93
61/70	EUR/m3	7.01	1.93
71/119	EUR/m3	6.35	1.59
120 et plus	EUR/m3	5.12	1.21

1.2.1.2. ESPECE D'ARBRE: PIN SYLVESTRE

Catégorie		
40/69	EUR/m3	5.74
70/89	EUR/m3	4.81
90 et plus	EUR/m3	3.20

1.2.2. TRAVAUX: DECOUPAGE NORMALE EN QUELQUE ENDROIT QUE CE SOIT

1.2.2.1. PRODUIT DE BOIS: TRONCES DE SCIAGE (cubage et recoupe de la pointe compris)

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
60/89	EUR/m3	0.86	0.56
90 et plus	EUR/m3	0.56	0.38

1.2.2.2. PRODUIT DE BOIS: BALIVEAUX

Catégorie		Endroit	
		En forêt	Sur chantier
Résineux 40/80 (maximum 3 dimensions)	EUR/m3	5.74	9.59

1.3. ESSENCE: SALAIRE HORAIRE MINIMUM POUR LE TRAVAIL EFFECTIF

Catégorie		
Ouvriers non qualifiés	EUR/heure	10.10
Ouvriers spécialisés	EUR/heure	11.00
Ouvrier transporteur routier	EUR/heure	11.00